Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

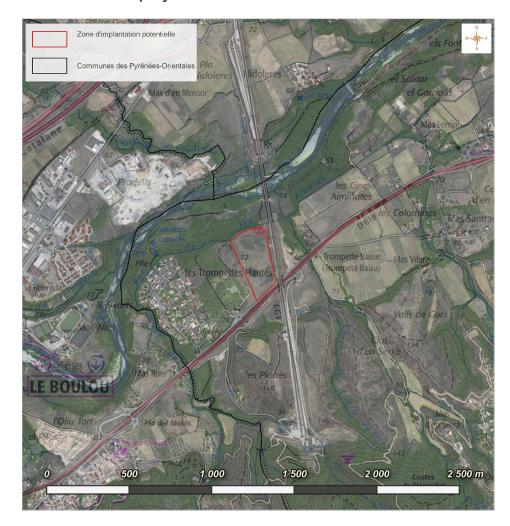


Madame, Monsieur,

Ce premier bulletin d'information a pour objectif d'expliquer notre démarche de développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Montesquieu-des-Albères.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou téléphone. Les coordonnées du responsable du projet sont indiquées au dos de ce bulletin.

Localisation du projet



Le site retenu présente l'ensemble des caractéristiques requises pour accueillir un parc photovoltaïque :

- La réutilisation d'un site dégradé ;
- Un bon ensoleillement ;
- Un profil topographique aplani;
- Une absence d'ombrage ;
- Une orientation de la parcelle adaptée ;
- Des possibilités d'accès et de raccordement à proximité.

La zone d'étude, en rouge sur la carte, est située sur le site de l'ancien délaissé ferroviaire de Montesquieu-des-Albères.

La commune de Montesquieu-des-Albères est propriétaire des parcelles et souhaite les valoriser grâce à la production d'énergie renouvelable.

La zone d'étude initiale représente 6.8 hectares.



Chronologie

Fin 2022

- La Mairie de Montesquieudes-Albères prend contact avec ABO-Wind
- Présentation du projet aux conseillers municipaux

Hiver - Printemps 2023

- ABO Wind est sélectionné pour développer le projet photovoltaïque
- Signatures des accords fonciers
- Consultations des services de l'État
- Lancement des études naturalistes : faune, flore, milieux naturels

Automne - Hiver 2023/2024

- Etude paysagère
- 1^{er} bulletin d'information

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles):

2024

- Définition des enjeux naturalistes et paysagers
- Dimensionnement du projet
- Étude d'impact
- Dépôt du dossier de permis à construire.

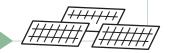
2025

- Instruction du dossier
- Enquête publique
- Financement du projet
- Finalisation du dossier de raccordement

2026

- Construction du parc
- Raccordement
- Mise en service

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



Une énergie nouvelle

Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de réduire notre consommation d'énergie et de diversifier notre mix énergétique. Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020.

Concernant l'énergie photovoltaïque, l'objectif est d'installer une puissance de 35 100 et 44 000 MWc à l'horizon 2028. Au 31 mars 2023, 17 151 MWc étaient raccordés en France, dont 3 269 MWc en Occitanie (Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE).

Le SRADDET Occitanie fixe un objectif de développement ambitieux du solaire photovoltaïque faisant passer la puissance installée à 6 300 MWc en 2030 et 15 000 MWc en 2050.



En Occitanie



Un parc photovoltaïque au sol présente de multiples atouts pour votre territoire :







Source de retombées économiques, fiscales et locatives. Source de diversification et d'indépendance énergétique. Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets faune, flore et milieux naturels et paysager, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné. (Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr).

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc, tel que le projet de parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, y sont soumis. Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, va donc être initiée pour le projet.

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :



- **1. Etat initial :** partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
- **2. Evaluation des impacts :** analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
- 3. Proposition de mesures : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Potentiel du site

Développement d'un projet photovoltaïque

2 à 3 mois

- Estimer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

Études naturalistes

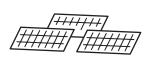
6 à 12 mois

- Faire l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.
- Mener une veille sur les espèces et espaces naturels protégés.

Étude paysagère

1 à 3 mois

- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer au mieux le projet dans l'environnement paysager.



Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

La valorisation d'un site dégradé

Le site envisagé pour accueillir le parc photovoltaïque était auparavant un délaissé ferroviaire pour le chantier de la ligne à grande vitesse (LGV) Perpignan-Figueras.

Au début des années 2000, la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire entre la France et l'Espagne apparait comme une alternative au transport aérien, ceci permettant de dynamiser le Sud-Ouest de l'Europe. Début 2004, l'entreprise TP Ferro se voit attribuer la concession de la ligne franco-espagnole et les premiers travaux débutent dans la foulée.

La mise en place d'un tel chantier nécessite des quantités importantes de matériaux et donc des lieux de stockages conséquents. De nombreux espaces de chantier ont alors vu le jour à proximité du futur tronçon de la ligne LGV pour répondre à ce besoin.

Ainsi, la commune de Montesquieu-des-Albères voit apparaître sur son territoire ce qui est aujourd'hui un délaissé ferroviaire dont on peut encore apercevoir les vestiges.

Une fois la construction de la ligne LGV achevée début 2009, le site n'a plus été utilisé et aucune activité n'a vu le jour depuis.

Fin 2022, la commune de Montesquieu-des-Albères s'est questionnée sur le devenir de ce site et les activités compatibles avec ses usages passés.

L'installation de panneaux photovoltaïques et la production d'électricité renouvelable se sont avérés être le choix le plus adapté.





La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information nait une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind.

En attendant l'organisation de ces moments d'échanges, le responsable de projet est d'ores et déjà joignable par téléphone ou courriel (coordonnées ci-dessous).

Aussi, un carnet de liaison est disponible en Mairie de Montesquieu-des-Albères et une page internet dédiée au projet a été créée et est accessible au lien suivant :



www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Occitanie > Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères



ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire près de 170 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 401 MW pour alimenter jusqu'à 348 000 personnes avec de l'électricité propre.



ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,6 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

Contacts

Responsable du projet

Axel Isnardon Tél.: 06 45 28 75 42 axel.isnardon@abo-wind.fr

Directrice de la communication Cristina Robin Tél.: 05 34 31 13 43

cristina.robin@abo-wind.fr

www.abo-wind.com/fr

ABO Wind



